

COMMUNE DE VILLENEUVE LA DONDAGRE

Avis d'enquête publique

du zonage de l'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Villeneuve la Dondagre en date du 25 avril 2022, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique

durant 16 jours du 13 mai au 28 mai 2022 inclus

Madame Jacqueline LAROSE assumera les fonctions de commissaire-enquêteur.

Pendant le délai susvis :

Un dossier sera déposé sur le site internet de la commune :

<https://www.villeneuve-la-dondagre.fr> ainsi qu' à la mairie de Villeneuve la Dondagre aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat à savoir :

- **Les lundis de 16 h 30 à 18 h 30**
- **Les vendredis de 10 h 30 à 12 h 30**
- **Et le samedi 28 avril 2022 de 10 h à 12h**

Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

Sur le registre d'enquête

Ou les adresser par écrit Madame le commissaire enquêteur
Mairie de Villeneuve la Dondagre 6 rue des Vignes (89150)
laquelle les annexera au registre

Ou par mail villeneuve-ladondagre@gmail.com

- Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie de Villeneuve la Dondagre

- **Le vendredi 13 mai de 10 h 30 à 12 h30**
- **Le lundi 23 mai de 16 h 30 à 18 h 30**
- **Et le samedi 28 mai de 10 h à 12 h**

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur sera mis à disposition en mairie et sur le site internet de la commune durant 1 an.

Les coordonnées de la personne publique responsable du projet : M. ALLIOT, Maire au 03.86.86.02.01 durant les permanences de la mairie soit :

- **Les lundis de 16 h 30 à 18 h 30**
- **Les vendredis de 10 h 30 à 12 h 30**
- **Et le samedi 28 avril 2022 de 10 h à 12h**